

Extrait des délibérations du conseil communautaire

Désignation du représentant de la 3O auprès du Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Environnement.

Séance du 03/10/2020

Délibération n° 102

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 29

- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 03 octobre 2020 à 08h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani,.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MADI Fatima, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- SAID-SOUFFOU Soula à IBRAHIMA Saïd Maarifa
- MADI OUSSENI Mohamadi à ISSOUFI Ramadani
- ABDOU Fatima à CHANRANI Daoudou
- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- AMBDI Youssouf à SAID Mariame

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIH Ichat, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme SAID Mariame.

Le conseil communautaire,

Le Conseil départemental de Mayotte, par lettre en date du 15 septembre 2020, mobilise l'ensemble des collectivités de notre territoire pour la création prochaine d'un Conseil de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement (CAUE) à Mayotte. C'est un des grands projets ayant émergé lors des travaux d'atelier du territoire du Schéma d'aménagement régional (SAR) de Mayotte en cours de finalisation. Le Département souhaite que cette structure, créée par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ayant statut d'association défini par le décret n° 78-172 du 9 février 1978, voit le jour avant le 31 décembre 2020 par :

- La réunion de l'assemblée générale pour l'approbation des statuts, la désignation des autres membres du CA, et la fixation du montant de cotisation annuelle des membres ;
- L'installation du Conseil d'Administration ;
- Le vote de son Président ;
- Et la désignation du Bureau.

Par conséquent, le conseil communautaire est sollicité pour adhérer au CAUE et désigner UN représentant à l'Assemblée générale constitutive.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

1. D'adhérer au Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Environnement de Mayotte durant la mandature 2020- 2026 ;
2. Et de désigner **M. CHANRANI Daoudou**, 1^{er} Vice-président de la 3CO, comme représentant de la 3CO auprès du Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Environnement de Mayotte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Président,

M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA